



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 27 MAI 2004

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 142
concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles
dans la mise en valeur des ressources humaines, adoptée par la Conférence
internationale du Travail le 23 juin 1975**

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A LA
CONVENTION N° 142 CONCERNANT LE ROLE DE L'ORIENTATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES DANS LA MISE EN
VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES, ADOPTEE PAR LA
CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL LE 23 JUIN 1975.**

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
27 mai 2004**

Saisine

Le Conseil économique et social a été saisi par le Ministre en charge des Relations extérieures d'une demande d'avis sur l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment de la convention n° 142 adoptée par la Conférence internationale du travail le 23 juin 1975.

Suite à la séance de son bureau du 17 mai 2004, le Conseil émet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil économique et social ne formule aucune observation au sujet de l'avant-projet d'ordonnance d'assentiment sur lequel il est consulté.

*
* *